

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 FEVRIER 2020**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO

Absentes excusées : Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO

1. Procès-verbal du Conseil du 6 décembre 2019

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Demande d'application du régime forestier

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le passage de 13 hectares de forêts au régime forestier. Cela permet de garantir une conservation et une valorisation du patrimoine forestier communal : biodiversité, renouvellement des peuplements forestiers. Des coupes pourront également avoir lieu pour valoriser la filière bois. C'est l'ONF qui est chargée de la gestion pour un coût de 20.42 € par an. Le projet est adopté à l'unanimité.

3. Instauration du permis de démolir sur le territoire communal

Le conseil vote à l'unanimité l'instauration du permis de démolir sur la commune de Montagnole. Cette mesure fera partie intégrante du PLU Intercommunal élaboré par Grand Chambéry. En effet, cela permet de contrôler toutes les opérations de démolition sur la commune.

4. Le point sur les études d'aménagement du Chef-lieu

Une présentation du rapport de l'urbaniste Condition Urbaine est faite aux élus avec différents scénarios.

Les problématiques sont les suivantes :

- Avenir de la salle des fêtes : maintien au Chef-lieu en agrandissant ou en reconstruisant, transfert dans un autre site
- Avenir de la Maison de Paul Usseglio au Chef-lieu qui a été mise en vente. La question de la préemption par la commune est posée. Après débat et vote unanime, le conseil charge le maire d'exercer son droit de préemption sur la maison et le jardin attenant suivant procuration qu'il lui a faite en début de mandat. Il est rappelé au conseil qu'un groupe de travail Aménagement du Chef-lieu a été créé en 2015. Un cabinet d'urbanistes a été chargé le 17 juin 2019 de proposer des scénarios d'aménagement ce qui a été fait le 16 janvier

2020. Il apparaît dans ces documents que la situation de cette maison la rend indissociable du projet d'aménagement du Chef-lieu. L'acquisition sera portée par l'Etablissement Public Foncier Local qui achète pour les collectivités selon un dispositif de portage sur 4/5 ans.

5. Opération des Guillermin : signature d'un avenant

Le conseil prend acte de la signature d'un avenant de 10 265 € HT dans l'opération d'aménagement d'un trottoir, enfouissement des réseaux secs et busage des fossés aux Guillermin, Village de Maistre et l'Evêque pour divers travaux supplémentaires demandés par la Commune.

Le coût total HT de l'opération est le suivant :

- Tranche ferme : 178 330 €
- Tranche optionnelle 1 : 47 781 €
- Tranche optionnelle 2 : 13 821 €
- Tranche optionnelle 3 : 15 323 €

6. Questions diverses

Les élus organisent la tenue du bureau de vote pour les élections municipales et discutent des incivilités constatées devant la salle des fêtes et sur l'aire de conteneurs enterrés du Pontet.

Fait à Montagnole,
Le 27 février 2020

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

